



EXTRAIT DE DELIBERATION **PÔLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL** **DU PAYS D'EPINAL, CŒUR DES VOSGES**

N°35/2023L'an deux mille vingt trois
Le Jeudi 28 septembre 2023 à 18h**OBJET**Le Comité du *Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays d'Epinal, Cœur des Vosges*, dûment convoqué, s'est réuni à Salle polyvalente – Auditorium de l'Arche Bernadette – 1, rue de Lorraine - THAON-LES-VOSGES (88150), sous la présidence de M. Yannick VILLEMIN**FINANCES**

Décision modificative
n°2 au budget 2023

Mme TANNEUR Céline est nommée secrétaire de séance.

**DATE DE
CONVOCAION**

20/09/2023

SONT PRESENTS

ARNOULD Nicole, BAILLY Pierre, BERTOCCHI Franck, COTTEREAU Jacques, D'ALGUERRE Sylvie, DIDELOT Jean-Claude, DIDIERJEAN Emilie, FRANCOIS Gilbert, GAILLOT Thierry, GRANDVALLET François (à partir de la délibération n°35/2023), GRASSER Jacques, HATIER Maurice, JACQUOT Michel, LAPORTE Irène, LAURENT Annick, LEMARQUIS Christine, LEMESLE Christophe, LEROY Patrick, MARTINET Jean-Luc, MICHEL Lucette, MUNIERE Jean-Luc, PERILLAS Patrick, PETIT Jean-Paul, RELION Marie-Chantal, ROBIN Patrice, ROUSSEL Alain, TANNEUR Céline, TIHAY Jean-Christophe, THOMAS Dominique, VILLEMIN Yannick

**NOMBRE DE
DELEGUES
EN EXERCICE**

55

SONT EXCUSES**NOMBRE DE
PRESENTS**

30

ADAM Christian, AIGLE Alain, ALBERTOLI Patrick, AULEN Christian, BAILLY Pierre, BALAUD Frédéric, BALDUCCI Dominique, BEDON Julie, BEN OMRANE Adel, BERTOCCHI Franck, BŒUF Patrick, BŒUF Stéphane, BOGARD Gérard, BOXBERGER Jean-Daniel, BOYE Pascal, CASSAGNE Philippe, CLAUDON Philippe, COMBEAU Jean-Michel, CREUSILLET Marie-Claire, DEL GENINI Elisabeth, DESTRIGNEVILLE Hervé, DESVERNES Yves, DREVET Frédéric, DURUPT Thierry, FATET Pascal, FERRY Martine, FRESSE Isabelle, GAILLOT Thierry, GEORGE Dominique, GRASSER Jacques, GREWIS Vanessa, GUILLAUMEY Jean-Marie, GÜPPILLOTTE Jean-Pierre, HAMMAMI Amira, HAMMOUALI Nadia, HATIER Maurice, HUMBERT Nicolas, JACQUEL Catherine, JACQUOT Michel, JEAN Virginie, JEANDEL-JEANPIERRE Ghislaine, JOURDAIN Benoît, LABAT Antoine, LAPORTE Irène, LASSERONT Elisabeth, LAURENT Annick, LEMARQUIS Christine, LEROY Patrick, LOUIS Claude, MARQUAIRE Dominique (donne pouvoir à THOMAS Dominique), MARTIN Éric, MATHEY Myriam, MENNECIER Henri, MERONI Alain, MICHEL Jean-Pierre, MONCHIERI Marine, MOUGIN Dominique, MULLER Stéphanie, NARDIN Patrick, PARVE Emmanuel, PERILLAS Patrick, PHILIPPE Jean-Pierre, POIRIER Stéphanie (donne pouvoir à VILLEMIN Yannick), RELION Marie-Chantal, RETOURNARD Philippe, RICHARD Xavier, ROCHE Monique, SALVADOR Victorio, SAVOY Violette, SIMONIN Stéphane, SMAINE Margot, SOLTYS Philippe, SYLVESTRE Pierre, TATIN Yannick, THIEBAUT Christine, THIERY François, THOMAS Philippe, VAGNE Daniel, VAGNER Patrick, VARIN Gilles, VINCENT Jacques

**NOMBRE DE
POUVOIRS**

4

**NOMBRE DE
VOTANTS**

33

**NOMBRE DE
SUFFRAGES
EXPRIMES**

33

RAPPORT DU VICE-PRESIDENT

Envoyé en préfecture le 03/10/2023

Reçu en préfecture le 03/10/2023

Publié le



ID : 088-200048726-20230928-DELIB35_2023-DE

Monsieur le Président demande à M. Christophe LEMESLE, Vice-Président délégué aux Finances, de présenter la décision modificative n°2 aux membres du Comité.

Vu la délibération du Comité Syndical en date du 30 mars 2023 qui approuve le budget primitif de l'exercice en cours ;

Vu la délibération du Comité Syndical en date du 22 juin 2023 qui approuve la décision modificative n°1 du budget primitif de l'exercice en cours ;

Vu l'avis du Bureau du 14 septembre 2023 ;

Considérant la nécessité de procéder à des ajustements de crédits à l'intérieur de la section de fonctionnement et de la section d'investissement, liés notamment :

- A la nécessité de procéder à l'inscription de crédits en dépenses et recettes pour la conduite d'une étude support à un plan d'actions biodiversité suite à l'avis favorable rendu au dossier de candidature du PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges à l'appel à projet régional trame verte et bleue ;
- A l'inscription de crédits complémentaires au chapitre 012 au regard du renforcement de l'offre de services au titre de France Services et à l'arrivée d'un agent titulaire au sein du pôle administratif au siège de la collectivité ;
- A l'inscription de recettes et dépenses liées au financement du poste de Volontariat Administratif Territorial – en effet, une aide « sac à dos » de 5K€ doit être reversée par l'employeur à l'agent après 6 mois d'activité ;
- A la régularisation d'écriture comptable concernant l'impact du dépôt de la demande d'ouverture d'une procédure de dépôt de bilan au titre de la SEM les insolites du Patrimoine – opération faite par le Président-Directeur Général de la société compte tenu du refus de deux actionnaires privés d'opérer une augmentation de capital.

Dans ce cadre, il convient que les membres du Comité Syndical se prononcent sur la décision modificative n°2 au budget 2023, comme ci-après énoncée :

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
Chap	Article	Libellé	Dépenses	Recettes
11	6135	Locations mobilières	-22 000,00 €	
	617	Etudes et recherches	132 000,00 €	
	6226	Honoraires	-6 000,00 €	
012	64111	Personnel titulaire – rémunération	25 000,00 €	
	64131	Personnel non titulaire – rémunération	25 000,00 €	
65	6542	Créances éteintes	149 432,24 €	
	658822	Aides	5 000,00 €	
022		Dépenses imprévues	-21 000,00 €	
74	74718	Participation Etat		15 000,00 €
	7478	Participation autres organismes		88 000,00 €
75	7588	Produits de gestion courante		5 000,00 €
78	7866	Reprises sur provisions pour dépréciation des éléments financiers		149 432,24 €
	7875	Reprises sur provisions pour risques et charges exceptionnels		30 000,00 €
TOTAL			287 432,24 €	287 432,24 €

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Chap	Article	Libellé	
21	2188	Autres immobilisations corporelles	45 549,00 €
26	261	Titres de participation	-45 549,00 €
024		Produits de cessions d'immobilisations	149 432,24 €
TOTAL			0,00 € 149 432,24 €

Envoyé en préfecture le 03/10/2023

Reçu en préfecture le 03/10/2023

Publié le

ID : 088-200048726-20230928-DELIB35_2023-DE

Berger
Levrault

DELIBERATION

Après avoir entendu le rapport du Vice-Président délégué aux Finances et en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité,

DECIDENT d'approuver la décision modificative n°2 au budget 2023, comme ci-dessus proposée.

Pour extrait certifié conforme,
Le Président,

Yannick VILLEMIN

